

DECRET N° 2003-506 DU 1^{ER} DECEMBRE 2003

portant nomination du Magistrat Euloge AKPO
en qualité de substitut du Procureur de la
République près le Tribunal de Première
Instance de Ouidah.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en ses sessions des 27 et 28 octobre 2003 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 31 octobre 2003 ;

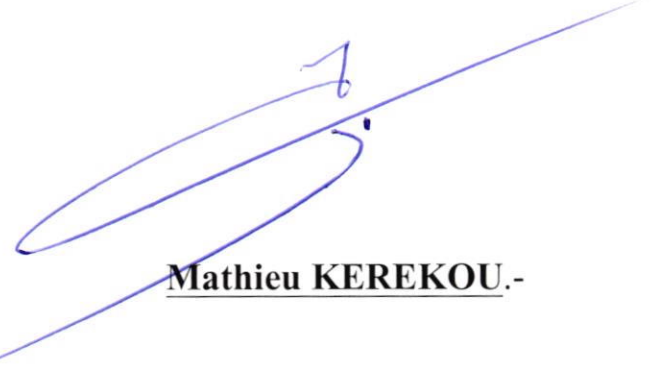
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur Euloge AKPO, Magistrat, est nommé substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Ouidah.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal.

Fait à Cotonou, le 1^{er} décembre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



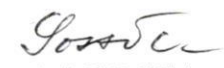
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme,



Grégoire LAOUROU



Dorothé SOSSA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MJLDH 4
AUTRES MINISTRES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.